

WILL KYMLICKA

Lauréat Trudeau 2005, Université Queen's

BIOGRAPHIE

Will Kymlicka est professeur titulaire de la chaire de recherche du Canada en philosophie politique de l'Université Queen's. Il est reconnu comme un des philosophes politiques les plus influents au monde, dont les travaux sur les liens entre justice et diversité ont profondément marqué le débat sur les droits et le statut de groupes ethnoculturels au sein des démocraties libérales. Actuellement, il travaille sur le rôle de la communauté internationale dans la promotion du multiculturalisme et des droits minoritaires, s'intéressant, entre autres, à la perception du Canada comme un modèle par le reste du monde.

Élu membre de la Société royale du Canada en 2003, il a aussi été professeur invité dans des universités à travers le monde. Il participe régulièrement au programme d'études sur le nationalisme de l'Université d'Europe centrale à Budapest. Il a été président de la American Society for Political and Legal Philosophy entre 2004 et 2006. Il a gagné de nombreux prix, comme le prix Killam en 2004 ou encore le prix Trudeau en 2005.

Will Kymlicka a écrit et publié de nombreux livres et articles. Ses ouvrages ont été traduits en 34 langues. Ses livres les plus connus comprennent, notamment, *Contemporary Political Philosophy* (1990 ; 2002) ; *Finding our Way : Rethinking Ethnocultural Relations in Canada* (1998) ; *Politics in the Vernacular : Nationalism, Multiculturalism and Citizenship* (2001), *La citoyenneté multiculturelle* (2001), gagnant du prix C.B. Macpherson de l'Association canadienne de science politique et du prix Ralph J. Bunche de l'Association américaine de science politique, et *Multicultural Odysseys : Navigating the New International Politics of Diversity* (2007), gagnant du prix littéraire de

la Société nord-américaine de philosophie sociale. Son plus récent livre, écrit en collaboration avec Sue Donaldson, s'intitule *Zoopolis : A Political Theory of Animal Rights* (2011). Will Kymlicka a obtenu un baccalauréat en philosophie et politique de l'Université Queen's en 1984 et un doctorat en philosophie de l'Université d'Oxford en 1987.

RÉSUMÉ

Le débat sur la citoyenneté responsable est aussi vieux que la démocratie. Toutes les générations se sont demandé, non sans inquiétude, si les citoyens sont en mesure de vivre leur citoyenneté de manière responsable et s'ils sont disposés à le faire. Certains sont préoccupés par le déclin apparent du civisme chez les citoyens; d'autres craignent que même les citoyens imbus d'esprit civique n'aient de réelles possibilités d'exercer leur citoyenneté. La solution consiste généralement à proposer des réformes (pédagogiques, sociales, économiques, politiques) susceptibles d'inculquer un sens plus élevé des vertus civiques aux citoyens ou de leur procurer de plus grandes possibilités d'être actifs et responsables.

Dans ce document de discussion, je propose une orientation différente. Au lieu d'adopter comme point de départ une liste statique des vertus souhaitées ou des sites de citoyenneté responsable, je suggère plutôt une réflexion sur le processus dynamique et relationnel de citoyennisation. L'établissement de rapports de citoyenneté démocratique est un projet historique et social. Il présuppose l'existence dans la société d'une volonté de réaménager les rapports sociaux en fonction des valeurs politiques fondamentales de liberté et de démocratie. Pour promouvoir la citoyenneté responsable d'une manière significative et durable, il nous faut mieux comprendre la nature de ce projet social de citoyennisation et pourquoi il est si souvent fragile et inachevé.

Dans la section 1, on trouvera une analyse du débat traditionnel sur la citoyenneté responsable ; puis, dans la section 2, je propose un autre cadre analytique de la citoyennisation ; enfin, je conclus en faisant des suggestions concernant le type de programme de recherche qui découlerait de cet autre cadre (section 3) et le rôle éventuel que la Fondation pourrait y jouer (section 4).

La citoyenneté responsable

1. Le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable

Les discussions sur la citoyenneté responsable prennent généralement comme point de départ l'hypothèse que le statut juridique/ officiel de citoyenneté soulève relativement peu de problèmes : nous savons tous qui possède la citoyenneté, de sorte que le principal problème consiste à faire en sorte que chacun puisse et veuille vivre sa citoyenneté de manière responsable. En ce sens, il y a un débat permanent sur la citoyenneté responsable, qui prend la forme suivante :

- élaborer une liste de dispositions et de traits permanents de citoyens actifs et responsables (les vertus comme la maîtrise de soi, le souci des autres, la tolérance des différences, l'ouverture d'esprit, la prudence, l'intérêt pour le bien public, etc.) et leurs vices correspondants (l'égoïsme, l'indifférence, l'apathie, l'intolérance, le dogmatisme, l'étroitesse d'esprit)¹;

1. Une liste représentative, adaptée des travaux de William Galston, comporte les éléments suivants : i) vertus générales : courage; respect de la loi; loyauté; ii) vertus sociales : indépendance; ouverture d'esprit; iii) vertus économiques : éthique du travail; capacité de reporter la satisfaction personnelle à plus tard; adaptabilité au changement économique et technologique; et iv) vertus politiques : capacité de discerner et de respecter les droits des autres; consentement à n'exiger que ce qui peut être payé; capacité d'évaluer le rendement de ceux qui occupent des postes de direction; consentement à participer au débat public (Galston 1991).

- déterminer les « fondements » de la citoyenneté responsable ainsi définie, ce qui revient à se demander quel rôle les diverses pratiques ou institutions comme les écoles, les médias, les églises, les familles, les milieux de travail, les ONG, etc., jouent en vue de favoriser ces dispositions ;
- déterminer les « sites » de responsabilité citoyenne, c'est-à-dire s'interroger sur le rôle que les diverses institutions jouent dans l'établissement d'espaces ou de forums publics pour l'exercice de la citoyenneté responsable (partis politiques, médias, ONG, associations communautaires locales, syndicats) ;
- réfléchir en vue de déterminer si les fondements et les sites de citoyenneté responsable continuent de fonctionner efficacement. Certains critiques craignent que les fondements de la citoyenneté responsable ne soient exposés à l'érosion et à la corruption (par exemple, le déclin des églises, le déclin de la famille biparentale traditionnelle, l'abâtissement des médias, la commercialisation de l'éducation, l'affaiblissement des collectivités locales par suite de l'accroissement de la mobilité ou de la diversité, etc.) et, à terme, à un déclin de la solidarité, de la participation, du caractère raisonnable de l'opinion publique, etc. D'autres estiment que les sites de citoyenneté responsable deviennent de plus en plus exposés à l'érosion et à la corruption (par exemple, la prise de contrôle des médias par les grandes entreprises, la centralisation excessive du processus législatif ; le rôle accru de l'argent dans le processus politique) ou, à tout le moins, qu'ils cultivent systématiquement des préjugés contre des groupes particuliers, définis conformément aux intérêts et aux perspectives des groupes dominants, ce qui donne lieu à diverses formes d'exclusion et de marginalisation. La citoyenneté peut être compromise à cause du déclin de l'esprit public et/ou à cause d'obstacles à l'exercice de la citoyenneté responsable.

Ce cadre conceptuel de dispositions, de sites et de fondements sous-tend une bonne part des travaux de recherche effectués par des universitaires, des initiatives en matière de politique publique et des activités des ONG concernant la formation en matière de citoyenneté et la promotion de la citoyenneté.

De fait, il en est ainsi depuis plusieurs années, bien que les sujets qui préoccupent le plus les esprits évoluent au fil des ans. Nous avons été témoins de vagues d'inquiétude concernant la promotion de la citoyenneté par suite des lacunes ou des insuffisances observées en matière de dispositions, de sites et de fondements. Dans le passé, par exemple, on s'est montré préoccupé par le fait que, en tant que groupe, les jeunes se montraient apathiques ou mal disposés et on a conclu à la nécessité d'efforts visant à promouvoir la citoyenneté responsable auprès des jeunes générations. À d'autres moments, on s'est dit préoccupé par le fait qu'un certain type de matérialisme ou d'« individualisme possessif » était en train d'envahir la société en se substituant aux valeurs antérieures, mieux accordées au civisme et à l'esprit public, et en encourageant les gens à se percevoir d'abord et avant tout comme des consommateurs plutôt que comme des citoyens².

Aujourd'hui, toutefois, les discussions sur la citoyenneté portent presque uniquement sur les questions de diversité ethnique et religieuse en général, et sur l'immigration en particulier. L'immigration a provoqué une très forte augmentation de la diversité ethnique et raciale dans les démocraties occidentales, ce qui, selon plusieurs observateurs, soumet les appuis traditionnels de la citoyenneté responsable à des tensions. On tient souvent pour acquis que les groupes d'immigrants sont dépourvus des dispositions requises pour être des citoyens responsables, notamment lorsqu'ils proviennent de pays non démocratiques. En outre, l'augmentation de la diversité raciale et religieuse au sein de la population est souvent perçue comme un facteur qui atténue la solidarité et la confiance au

2. Certains commentateurs interprètent cette mutation du citoyen en consommateur comme un sous-produit de l'idéologie néolibérale, qui a fini par acquérir une position dominante au cours des années 1980 et 1990. Toutefois, on peut trouver des variantes plus précoces de cette crainte, certaines remontant même aux années 1950. Je reviendrai sur la relation entre néolibéralisme et citoyenneté un peu plus loin.

sein de la société, même chez les citoyens qui sont nés au pays. Telle est la conclusion désarmante des études très influentes de Robert Putnam, qui semblent révéler l'existence d'une corrélation négative constante entre niveaux de diversité ethnique et niveaux de capital social partout aux États-Unis (Putnam 2007).

Partout dans les démocraties occidentales, nous avons donc été témoins ces dix dernières années d'un nouveau « programme de citoyenneté », les gouvernements essayant de renouveler ou de réaménager les sites et les fondements de la citoyenneté responsable dans l'espoir d'enrayer la montée de la diversité. La citoyenneté doit être promue notamment par l'ajout ou le renforcement de l'éducation civique dans les écoles, l'offre de cours de citoyenneté aux immigrants, l'imposition de nouveaux examens de citoyenneté en vue de la naturalisation et la tenue de cérémonies de citoyenneté. Comme l'indique clairement cette énumération, une bonne part de cette inquiétude est centrée sur les immigrants et sur ce que l'on estime être leur manque d'intégration, ainsi que sur l'incidence de leur « altérité » sur les attitudes à l'égard de la citoyenneté responsable.

On a beaucoup écrit sur ce nouveau programme de citoyenneté, et notamment sur la façon dont l'immigration (et le multiculturalisme), agit implicitement ou explicitement comme principale cause du déclin de la citoyenneté active³. Les critiques de ce nouveau programme de citoyenneté soutiennent qu'il flatte les sentiments xénophobes (Wright 2008) et perpétue les postulats idéologiques sur l'homogénéité nationale essentielle des citoyens existants et l'altérité

3. Dans le cas du Royaume-Uni, il est très clair que l'on se préoccupe de plus en plus de l'immigration, que l'on associe au déclin de la citoyenneté. Le sentiment d'une apathie de plus en plus généralisée chez les jeunes a incité le gouvernement à commander le rapport Crick de 1998 sur l'éducation civique. Pourtant, le débat public qui a suivi sa parution et la politique à laquelle il a donné lieu ont été presque entièrement dictés par des considérations liées à l'immigration (Kiwani, 2008a, 62). Voir aussi McGhee (2009) pour une explication de la façon dont les préoccupations relatives à la « cohésion communautaire » en Grande-Bretagne se sont focalisées sur les immigrants.

étrangère des nouveaux arrivants (Blackledge 2004; Stevenson 2006; Milani 2008). Les défenseurs du programme soutiennent qu'il est nécessaire pour éviter la « tragédie multiculturelle » d'une ségrégation et d'une polarisation ethnique croissante et qu'il repose sur un engagement de bonne foi visant à permettre la participation intégrale de divers groupes en encourageant (ou même en exigeant) la formation des dispositions, sites et fondements de citoyenneté appropriés. Selon ce point de vue, il convient parfois de proposer une insistance renouvelée sur la citoyenneté comme solution de rechange à de vieilles notions de multiculturalisme qui auraient échoué. C'est ainsi que, au Royaume-Uni, David Blunkett a toujours mis en opposition une vision fondée sur la citoyenneté et une vision fondée sur le multiculturalisme (McGhee 2009, 48).

J'ai soutenu ailleurs que ce débat sur le nouveau programme de citoyenneté repose sur un ensemble d'hypothèses empiriques sur le lien entre immigration, diversité et citoyenneté qui sont fausses, du moins dans le cas du Canada (Kymlicka 2010). Il n'est tout simplement pas vrai que les immigrants soient dépourvus des dispositions requises pour se comporter comme des citoyens responsables, ou que la plus grande diversité résultant de l'immigration sape la solidarité et le sens civique au Canada (Soroka, Johnston et Banting 2007; Bloemraad 2006; Kazemipur 2009; Kesler et Bloemraad 2010). Il n'y a pas de « tragédie multiculturelle » canadienne à laquelle un nouveau programme de citoyenneté devrait remédier.

Dans le présent document de discussion, toutefois, je veux mettre de côté les discussions de nature empirique sur l'immigration, le multiculturalisme et la citoyenneté et me pencher sur la conceptualisation sous-jacente de la citoyenneté responsable proprement dite. Plutôt que demander comment ce cadre traditionnel de dispositions, de fondements et de sites a été appliqué (ou mal appliqué) aux immigrants au Canada, je souhaite soulever une question plus profonde en vue de déterminer si ce cadre convient pour réfléchir sur la citoyenneté responsable.

À mon avis, s'interroger sur la question de la citoyenneté responsable en s'appuyant sur une liste de dispositions, de fondements et de sites, c'est s'enfermer dans un cadre trop étroit et trop statique. En réduisant la citoyenneté à un ensemble de traits et de sites, on ignore la qualité dynamique et relationnelle de la citoyenneté démocratique. Dans la prochaine section, je propose donc un cadre différent de conceptualisation de la citoyenneté responsable. Dans la section finale, je traiterai à nouveau du rôle de la diversité et de l'immigration.

2. La citoyennisation : un cadre conceptuel différent

Je propose de restructurer le débat en abandonnant les listes statiques de caractéristiques et de traits désirables et en pensant plutôt en termes de citoyennisation, celle-ci se concevant à la fois comme un processus historique et un projet social⁴. La citoyennisation est un engagement pris par la société en vue de réaménager les relations sociales en fonction des valeurs politiques fondamentales de liberté et de démocratie.

Sans doute convient-il d'illustrer cette idée par un exemple. Envisageons le cas de la diversité ethnique. Historiquement, les relations entre groupes ethniques ont souvent été définies de manière étroite et non démocratique — y compris les relations de conquérant et de conquis; de colonisateur et de colonisé; de colon et d'autochtone; de groupe racial et de groupe non marqué; de normalisé et de déviant; d'orthodoxe et d'hérétique; de civilisé et d'arriéré; d'allié et d'ennemi; de maître et d'esclave. La tâche de toutes les démocraties libérales a été de transformer cet ensemble de relations inciviles en relations de citoyenneté démocratique-libérale, aussi bien du point de vue des relations verticales entre membres

4. J'emprunte le mot à James Tully, qui a traité brièvement, mais éloquemment, de l'idée de citoyennisation comme processus historique central et objectif normatif (Tully 2001, 25). Toutefois, je l'adapte à mes propres fins et il se peut qu'il ne soit pas d'accord avec l'interprétation que j'en donne.

de minorités et l'État que de celui des relations horizontales entre membres de divers groupes. D'où l'origine des modèles de « citoyenneté multiculturelle » et de droits autochtones que nous observons dans les démocraties occidentales.

On peut constater une dynamique historique semblable dans d'autres sphères, que ce soit par rapport au genre, à l'orientation sexuelle ou au traitement des malades mentaux ou des personnes souffrant d'invalidité. Dans tous ces cas, nous sommes témoins d'efforts visant à remplacer les anciennes relations inciviles de domination, de coercition, de paternalisme et d'intolérance par de nouveaux rapports de citoyenneté démocratique.

La citoyennisation ainsi comprise est un processus historique profond que l'on tient généralement pour acquis dans l'éternel débat concernant la citoyenneté responsable. Mais ce processus est fragile et inachevé et comporte des conditions préalables politiques et sociales complexes qui doivent être sans cesse créées ou soutenues. La citoyennisation ne saurait se limiter simplement à l'octroi d'une citoyenneté officielle à des groupes désavantagés ou exclus puisque cela peut se faire d'une manière unilatérale et paternaliste. C'est précisément ainsi que l'on a procédé lorsqu'on a accordé la citoyenneté canadienne aux peuples autochtones dans les années 1960. En revanche, la citoyennisation présuppose une volonté de négocier d'égal à égal les modalités d'appartenance, l'objectif étant d'arriver à un consentement. Dans le cas des peuples autochtones, on peut soutenir que ce processus a été réellement amorcé au cours des années 1970, lorsque le gouvernement canadien a abandonné son approche coercitive, paternaliste et assimilationniste et décidé d'entamer des négociations de bonne foi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Il convient de signaler que, dans ce contexte, la notion de citoyennisation ne se limite pas seulement à la citoyenneté formelle et qu'elle admet la nécessité de considérer la mise en question de la légitimité et des compétences de l'État sur lesquelles repose cette citoyenneté formelle. Dans la mesure

où l'autorité de l'État a été initialement imposée par la force aux peuples autochtones, l'engagement de remplacer la force et le paternalisme par le consentement démocratique et l'autonomie exige que l'on renégocie d'égal à égal les modalités d'appartenance. En ce sens, lorsque des chefs autochtones insistent sur le fait qu'ils n'ont jamais consentis à être des citoyens canadiens, on peut y voir néanmoins une partie du processus de citoyennisation. Tant que l'objectif est de remplacer la force par le consentement démocratique et la hiérarchie par l'absence de domination, nous sommes en présence d'un processus de citoyennisation.

De même, les homosexuels et les personnes souffrant d'invalidité ont toujours détenu le statut de citoyen, mais ce n'est qu'après l'émergence des mouvements relatifs aux droits des handicapés et des gais que nous avons pu observer les étapes initiales d'une véritable citoyennisation⁵.

Mais si la citoyennisation ne se limite pas uniquement à la citoyenneté officielle, quels sont les éléments autres ou supplémentaires qu'elle comporte? Tully affirme qu'elle comporte un engagement à permettre à tous ceux qui sont influencés par des règles communes à contribuer à la détermination de ces règles (*quod omnes tangit* — lorsque tous sont concernés, tous doivent consentir). Mais ce principe repose à son tour sur un ensemble de valeurs plus profondes. La citoyennisation, à mon avis, repose sur des valeurs

5. Dans son document de discussion de 2007 sur «Les droits de la personne et la justice sociale» préparé pour la Fondation Trudeau, Roderick A. Macdonald soutient que les droits de la personne sont trop formels et individualistes pour assurer la dignité humaine et l'insertion sociale, lesquelles exigent que l'on se concentre plutôt sur les rapports organiques. D'une certaine manière, l'idée de citoyennisation a pour objet d'insister sur le fait que la tâche historique ne consiste pas uniquement à conférer aux personnes un certain droit de citoyenneté, mais aussi à établir de nouvelles relations sociales fondées sur les valeurs de confiance, d'autonomie, de participation, etc. Mais j'insisterais plus que Macdonald sur le fait que les droits de la personne (et les droits des minorités) sont une condition préalable absolue à la citoyennisation.

comme l'autonomie, la représentation, le consentement, la confiance, la participation, l'authenticité et l'autodétermination. On traite les gens comme des citoyens démocratiques uniquement si on les traite d'une manière qui affirme et respecte ces valeurs. La citoyennisation tient pour acquis que les citoyens ont un bien subjectif qu'ils sont en mesure d'exprimer, que nos règles communes doivent être sensibles à leur expression et que nous nous faisons confiance pour négocier ces règles communes selon des modalités respectueuses de l'autonomie et de l'identité des uns et des autres, et aussi pour coopérer de bonne foi.

Comme je l'ai dit, la citoyennisation ainsi comprise est à la fois fragile et incomplète. La « protection » des musulmans dans les pays occidentaux après les événements du 11 septembre est un exemple de recul de la citoyennisation : une perte de confiance, un recours à la force, à la coercition, à la *raison d'État* plutôt qu'au dialogue. Le traitement des pauvres est également vulnérable à un recul de la citoyennisation et à un retour à la force et au paternalisme (Geuzkow 2010). Et le traitement des personnes souffrant d'incapacité mentale est un exemple de la nature inachevée de la citoyennisation (Prince 2009 ; Carey 2009). Trop souvent, ces personnes demeurent assujetties à des formes de paternalisme et de coercition et ne bénéficient donc pas de nos meilleurs efforts en vue de répondre à leur bien subjectif propre. Nous éprouvons encore de la difficulté à conceptualiser nos relations avec les personnes souffrant d'incapacité mentale en relations fondées sur des valeurs de citoyenneté.

J'espère que l'on comprendra clairement que ce cadre comporte une vision de la citoyenneté responsable qui diffère de l'approche traditionnelle. Selon le modèle de la citoyennisation, la promotion de la citoyenneté responsable exige d'abord et avant tout que l'on détermine les structures de relations sociales héritées du passé et, plus précisément, les relations sociales qui ont été historiquement définies en fonction de valeurs autres que le consentement démocratique et l'autonomie, et que l'on s'interroge ensuite sur les types de mesures susceptibles de remédier à ces erreurs historiques.

Bien entendu, tout cela est lié au vieux débat sur la citoyenneté responsable. On pourrait reformuler une bonne part de ce que j'ai dit dans un langage familier concernant les fondements et les sites de la citoyenneté responsable. Si le statut des musulmans, des personnes souffrant d'incapacité mentale ou des pauvres n'est pas satisfaisant d'un point de vue démocratique, nous pouvons nous interroger sur les fondements potentiels d'une plus grande tolérance, et sur les sites potentiels où la participation démocratique de groupes sous-représentés peut être renforcée. Mais ce langage familier ignore les aspects historiques et relationnels du problème. Ce qui est problématique, ce n'est pas (du moins, pas uniquement) qu'un groupe particulier de citoyens ne soit pas en mesure d'exercer cette citoyenneté ou ne veuille pas l'exercer — on peut remédier à une telle situation en renforçant l'un ou l'autre des fondements ou des sites de la citoyenneté. Le problème, c'est plutôt que nous avons hérité d'une société où certaines relations n'ont pas été définies comme des relations devant être régies par les valeurs de citoyenneté — ces relations n'ont pas été intégralement ou adéquatement assujetties au processus de citoyennisation. Pour être en mesure de répondre aux questions concernant les caractéristiques et les sites appropriés de citoyenneté, il nous faut tout d'abord déterminer comment les relations dont il est question ont été historiquement définies de manière incivile, considérer ensuite jusqu'à quel point la société s'est véritablement engagée à réaménager ces relations en fonction de la citoyenneté, et préciser les obstacles qui s'opposent à ce processus.

3. Vers un nouveau programme de recherche

À mon avis, restructurer de vieux débats sur la citoyenneté responsable selon les critères de la citoyennisation aboutirait à un ensemble plus productif de questions de recherche et, à terme, à un débat public plus constructif. Dans cette dernière section, j'aimerais analyser quelques-unes de ces conséquences.

Premièrement, si nous concevons la citoyennisation comme un processus plutôt que comme une liste de traits et de sites statiques, nous devons nous demander dans quels contextes les rapports de citoyenneté peuvent être établis? Bref, entre quels citoyens ou groupes peuvent-ils exister? L'idée de citoyennisation nous encourage à élargir notre conception de ce qui est possible. À l'heure actuelle, on présume que certains groupes au sein de notre société sont dépourvus des capacités requises pour établir des rapports de citoyenneté : les enfants, les personnes souffrant de déficience mentale ou les animaux. Comme ils ne peuvent participer à une discussion fondée en raison ou à des délibérations politiques, nous avons de la difficulté à concevoir comment nos rapports avec ces groupes peuvent être des rapports de citoyenneté plutôt que des rapports fondés (prétendument) sur un paternalisme bienfaisant. Plutôt que de les faire participer à un quelconque processus de règle commune, nous les gouvernons.

À mon avis, il s'agit là d'une erreur qui se produit lorsque l'on conçoit la citoyenneté comme un ensemble de caractéristiques plutôt que comme une relation structurée selon des valeurs civiques de base. Ce qui se produit en réalité, c'est que ces relations peuvent être assujetties à un processus de citoyennisation si nous apprenons à mieux comprendre la représentation des personnes, à déterminer la façon dont elles expriment leur bien subjectif et à créer des mécanismes qui sont mieux adaptés à leur bien. Bien entendu, il y aura toujours une part de paternalisme qui subsistera (mais cela est vrai même dans le cas d'adultes « normaux »). Pourtant, la citoyennisation est un engagement à fonder les relations sur des valeurs comme l'autonomie, la représentation, le consentement, la confiance, la participation, l'authenticité et l'autodétermination. Ces valeurs s'accordent parfaitement aux relations avec les enfants, avec les personnes souffrant de déficience mentale et au moins avec certaines catégories d'animaux (notamment les animaux domestiques).

Beaucoup de commentateurs affirmeront qu'il en résultera un élargissement excessif de la notion de citoyenneté, mais je soutiens que nous ne pouvons évaluer les limites extérieures de la citoyennisation qu'en essayant de les éprouver, et il y a beaucoup d'expériences encourageantes concernant la citoyennisation de ces groupes. La présomption historique que ces groupes ne peuvent être régis que par la force et le paternalisme a paralysé la recherche universitaire et le débat public sur les possibilités de réaménager ces relations fondées sur la représentation et la participation. Toutefois, ces dernières années, nous avons été témoins de l'émergence d'un changement qui pourrait avoir un effet révolutionnaire sur nos réflexions et nos pratiques⁶.

Dans la même veine, nous pouvons également nous interroger sur la citoyennisation au-delà des frontières de l'État-nation. Le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable présuppose l'existence de certains « liens naturels » entre citoyens. Ceux-ci sont définis comme des membres à long terme d'une communauté politique caractérisée par une solidarité interne ; ce sont les relations entre ces membres qui, jusqu'à maintenant, ont été assujetties au processus (inachevé, fragile) de citoyennisation. Mais il est clair que nous avons des relations politiquement pertinentes avec des gens au-delà de nos frontières, ainsi qu'avec des résidents temporaires au sein de nos frontières (les touristes, les gens d'affaires en visite, les demandeurs d'asile temporaire, les travailleurs migrants) qui ne sont pas (ou pas encore) des citoyens officiels. À l'heure actuelle, nous tenons généralement pour acquis que nous avons le devoir de respecter les droits universels de ces personnes, mais que nous n'avons pas l'obligation

6. D'excellents travaux ont été effectués récemment sur de nouveaux modèles de citoyenneté pour les personnes souffrant d'incapacité mentale (par exemple, Arneil 2009 ; Francis et Silvers 2007) et pour les enfants (par exemple, Rehfeld 2010 ; Macleod et Archard 2002). J'applique un modèle de citoyennisation aux droits des animaux domestiques (voir Donaldson et Kymlicka 2011).

de réaménager nos rapports en fonction des valeurs de citoyenneté. Nos rapports avec ces gens sont ceux, disons, d'invités envers qui nous avons un devoir d'hospitalité, mais aucune obligation de leur accorder la possibilité démocratique de réaménager les règles de la maison dont ils sont les invités.

Ce refus de réaménager ces relations à la lumière des valeurs de consentement démocratique et d'autonomie s'explique, au moins en partie, par l'idée qu'il n'est pas plausible d'accorder à ces personnes une citoyenneté officielle. L'octroi de la citoyenneté officielle à des étrangers vivant au-delà de nos frontières, ou à des visiteurs vivant temporairement à l'intérieur de nos frontières, contredirait le principe de la souveraineté populaire sur laquelle repose la légitimité de l'État moderne (Saward 2000; Yack 2001). Mais, comme nous l'avons constaté, la citoyennisation est une idée plus large et profonde que la citoyenneté officielle. Concevoir la citoyennisation comme un processus plutôt que comme une liste de caractéristiques ou de sites ouvre la voie à une réflexion sur de nouvelles possibilités politiques. Étant donné que plusieurs de nos décisions influent sur le bien-être de gens hors de nos frontières et que des résidents apparemment temporaires finissent par demeurer longtemps à l'intérieur de nos frontières (par exemple, les travailleurs agricoles saisonniers qui, année après année, viennent du Mexique), nous pourrions être tenus de « citoyenniser » également certaines de ces relations. Cela ne signifie pas qu'il faille accorder une citoyenneté canadienne officielle à ces personnes (par exemple, les travailleurs agricoles). Peut-être pourrait-on imaginer un nouveau statut politique, comme le « droit de cité », qui tient mieux compte de la nature réelle des intérêts et des interdépendances en jeu⁷. Ce qui importe du point de vue de la

7. Pour une analyse intéressante des droits des travailleurs migrants fondée sur les valeurs de citoyennisation (par exemple, les valeurs de consentement et d'autonomie), mais qui aboutissent à l'octroi d'un statut juridique ou politique autre que la citoyenneté officielle, voir Ottonelli et Torresi 2011.

citoyennisation, ce n'est pas une liste statique de droits ou un statut officiel, mais plutôt la volonté d'établir de nouveaux rapports fondés sur les valeurs de consentement, d'autonomie, d'autodétermination, de reconnaissance, etc. Ici encore, il y a des expériences pertinentes en matière de relations « citoyennisantes » qui vont au-delà des limites de la souveraineté populaire et de l'État-nation et qui méritent d'être étudiées⁸.

Nous sommes donc aux prises avec des questions irrésolues sur les frontières de la citoyennisation. Ces questions sont obscurcies dans le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable puisque celui-ci présuppose généralement que le statut de citoyen est une affaire déjà réglée. Dans le débat traditionnel, on tient pour acquis que tous savent qui possèdent la citoyenneté et quels sont les contextes au sein desquels celle-ci s'exerce. Mais dès lors que l'on conçoit la citoyennisation comme un processus historique dynamique, on ne sait plus guère jusqu'où s'étend (ou devrait s'étendre) la citoyenneté⁹.

8. Dans le document de discussion sur la citoyenneté responsable qu'il a préparé pour l'Institut d'été 2007 de la Fondation Trudeau, Daniel Weinstock suggère quelque chose de semblable, mais en sens inverse, à savoir que les personnes ayant hérité de, ou acquis, la citoyenneté canadienne, mais ayant vécu longtemps à l'étranger, pourraient voir leur citoyenneté réduite. Le résultat serait un nouveau statut politique (disons, celui de citoyen non résident) qui tiendrait mieux compte de la nature des intérêts et des interdépendances en jeu. Je n'appuie pas nécessairement cette proposition, mais elle confirme l'idée que l'on devrait concevoir la citoyennisation comme un processus de structuration des relations selon les valeurs démocratiques de base, plutôt que comme un statut officiel particulier. Le processus de citoyennisation peut aboutir à plusieurs statuts juridiques témoignant de l'autonomie et du consentement des parties à la relation.

9. Une autre question liée aux frontières de la citoyennisation concerne les sphères sociales concernées par cet idéal. Nous pensons généralement que les gens ne sont pas tenus de réaménager leurs relations strictement « privées » en fonction des idéaux de citoyennisation. Par exemple, il est acceptable que l'Église catholique se gouverne selon des principes non démocratiques, à tout le

L'idée de citoyennisation ouvre donc de nouvelles possibilités en ce qui concerne la gamme des intervenants et des relations que nous considérons comme étant assujettis aux valeurs de citoyenneté, et ce, aussi bien au sein qu'au-delà de l'État-nation. Mais même si nous nous concentrons sur l'ensemble plus traditionnel de relations entre citoyens déjà reconnus d'un État-nation, l'idée de citoyennisation ouvre de nouvelles perspectives qui sont ignorées dans le débat traditionnel sur les caractéristiques et les sites de la citoyenneté responsable. Voici quelques exemples à cet égard.

L'immigration et le nouveau programme de citoyenneté : Comme je l'ai mentionné plus tôt, les démocraties occidentales ont récemment adopté un nouveau « programme de citoyenneté » afin de s'attaquer aux (présumés) problèmes que l'immigration soulève concernant la pratique de la citoyenneté responsable. Ce programme de citoyenneté repose sur l'hypothèse que : a) les immigrants sont susceptibles de faire preuve de certaines lacunes concernant leurs aptitudes et leurs dispositions en matière de citoyenneté ; et/ou b) l'accroissement de la diversité ethnique et religieuse résultant de l'immigration mine la solidarité et la confiance au sein de la population. J'ai mentionné plus tôt que ces deux hypothèses sont empiriquement contestables, notamment dans le cas du Canada. Mais il devrait être clair — du moins je l'espère — qu'un cadre de citoyennisation soulèverait des questions d'un tout autre ordre.

Selon la perspective de la citoyennisation, il s'agit de déterminer si la relation sociale entre citoyens nés au pays et nouveaux arrivants est presque toujours régie par des valeurs démocratiques de délibération, de consentement et d'autonomie, ou si elle est susceptible

moins dans le cadre de certaines limites. La citoyennisation ne s'applique pas à tous les types de relation : ce ne sont pas toutes les associations ou relations qui doivent se concevoir comme des fondements ou des sites de citoyenneté. Mais le degré de précision avec lequel nous devons définir les sphères « privées » au sein desquelles la citoyennisation ne s'impose pas est une question complexe. Pour une étude réfléchie de cette question, voir Rosenblum 2000.

d'être régie par des pratiques inciviles de force et de paternalisme. Dans la mesure où c'est la deuxième hypothèse qui correspond à la réalité — ce qui est sûrement le cas —, nous devons faire en sorte que les programmes et projets de promotion de la citoyenneté ne renforcent pas les hypothèses et stéréotypes qui soutiennent le recours à la force et au paternalisme. Si les nouveaux projets et politiques de citoyenneté sont fondés sur des principes de paternalisme et de méfiance — comme cela semble être le cas avec les politiques d'« intégration coercitive » visant les immigrants musulmans en Europe occidentale —, on est en droit de conclure qu'ils contredisent l'objectif de la citoyennisation, même s'ils cherchent à établir de nouveaux fondements et sites de citoyenneté responsable¹⁰. Il est contre-productif de promouvoir la citoyenneté responsable au moyen de politiques qui stigmatisent un groupe en le présentant comme incompetent et indigne de confiance.

Il ne s'ensuit pas que tous les aspects de ces nouveaux programmes de citoyenneté axés sur les immigrants soient mauvais. Je ne crois pas que les examens de citoyenneté et les cérémonies de citoyenneté soient en eux-mêmes bons ou mauvais. La question est plutôt de savoir s'ils respectent les valeurs et les hypothèses de base de la citoyennisation, ce qui signifie, comme mentionné précédemment, que les citoyens ont un bien subjectif qu'ils sont aptes à exprimer, que nos règles communes doivent être sensibles à l'expression de ce bien, et que nous nous faisons suffisamment confiance pour

10. Ces politiques obligent les nouveaux arrivants à participer à des cours d'intégration et à se soumettre à diverses évaluations de leurs connaissances en matière de langue et de civisme afin de conserver leur droit de résidence et leurs prestations d'aide sociale. Même les défenseurs de ces nouvelles politiques d'intégration civique, comme Christian Joppke, admettent qu'elles reposent sur des méthodes non libérales pour parvenir à une citoyenneté démocratique de type libéral (Joppke 2007). Phil Triadafilopoulos (2011) décrit ces politiques comme une manifestation de « libéralisme schmittien ».

négozier ces règles communes selon des modalités qui respectent l'autonomie et l'identité de chacun et pour coopérer de bonne foi. Il semble clair que, ainsi conçues, les politiques de citoyenneté peuvent varier énormément d'un pays à l'autre et d'une période à une autre du point de vue de leur capacité de faire avancer ou de bloquer les objectifs de la citoyennisation¹¹.

Diversité profonde

Bien qu'une bonne part des inquiétudes concernant l'effet corrosif de la diversité des immigrants sur les valeurs civiques de confiance et de solidarité me paraisse exagérée, il y a une question distincte relative à la relation entre diversité et citoyennisation qui mérite une plus grande attention. J'ai mentionné plus tôt que la citoyennisation présuppose une certaine idée d'enfermement (« boundedness ») et que celle-ci a été traditionnellement associée à celle d'État-nation, c'est-à-dire à l'idée que l'on ne peut appartenir qu'à un seul peuple ou à une seule nation. Ce modèle n'a jamais convenu pour le Canada en raison de la persistance d'une identité nationale distincte chez les Canadiens-français/Québécois et chez les peuples autochtones, sans parler de l'extraordinaire diversité résultant des récentes vagues d'immigration. Dans le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable, le défi que soulève cette « diversité profonde » est défini en termes de caractéristiques (par exemple, le besoin de tolérance, de communication interculturelle) et de sites (par exemple, comment

11. Pour une comparaison intéressante des tests de citoyenneté au Canada et au Danemark, où sont mises en évidence les hypothèses très différentes qui régissent la relation entre habitants nés au pays et nouveaux arrivants dans les deux pays, voir Adamo (2008). On trouvera aussi dans Paquet (2012) une comparaison semblable des tests de citoyenneté au Canada et en Grande-Bretagne. L'Institut pour la citoyenneté canadienne (fondé conjointement par Adrienne Clarkson et John Ralston Saul) constitue aussi un exemple de programme de citoyenneté axé sur les immigrants qui est manifestement informé par un modèle de citoyennisation (<http://www.icc-icc.ca/en/about/>).

aménager des espaces publics ouverts admettant des différences)¹². Mais si nous pensons plutôt en termes de citoyennisation, le défi devient plus complexe et comporte plusieurs niveaux. Dans la mesure où la citoyennisation est un projet social visant à réaménager de vieilles relations de hiérarchie et d'exclusion, elle s'exerce au Canada à plusieurs niveaux, aussi bien dans le contexte des vieilles divisions nationales (par exemple, essayer de citoyenniser l'anglais et le français, ou entre autochtones et non-autochtones), que dans celui de chaque projet national (par exemple, essayer de citoyenniser les rapports à l'intérieur du Québec entre les Québécois de souche et les communautés d'immigrants). Nous avons un palimpseste de projets de citoyennisation inachevés ou permanents : nous nous retrouvons avec des questions irrésolues portant sur les origines du Canada en tant qu'État colonisateur sur des terres autochtones, des questions irrésolues portant sur l'anglais et le français et des questions irrésolues portant sur les groupes ethniques raciaux d'origine étrangère ; et toutes ces questions irrésolues interagissent selon des modalités complexes et parfois pathologiques.

Par exemple, certains estiment que les politiques fédérales de multiculturalisme adoptées pour aider à citoyenniser les relations avec les minorités ethno-raciales compromettent les politiques requises pour citoyenniser les relations avec le Québec ou avec les peuples autochtones. Je crois qu'il s'agit là d'une conception erronée, mais la question ne peut être résolue qu'en la percevant comme

12. J'emprunte la notion de diversité profonde à Taylor (1992), qui soutient que la « politique de reconnaissance » revêt des formes très différentes dans le cas des autochtones du Québec et des groupes ethniques constitués d'immigrants. Je crois que cette diversité dans les plaidoyers en faveur d'une « reconnaissance » est elle-même enracinée dans la diversité de leurs projets respectifs de citoyennisation. Bien que les écrits de Taylor témoignent souvent d'une grande sensibilité au lien entre plaidoyers en faveur d'une reconnaissance et projets de citoyennisation, sa formulation théorique de « la politique de reconnaissance » n'insiste pas suffisamment sur le lien en question.

le point où se recoupent de multiples projets de citoyennisation. Le problème de la diversité profonde ne se réduit pas à une question de nouvelles caractéristiques ou de nouveaux sites de citoyenneté; il exige plutôt une multitude de projets de citoyennisation dont l'interaction est imprévisible et instable.

Citoyenneté intérieure et mondiale

Nous pouvons poser une question semblable au sujet de la relation entre citoyennisation à l'échelon national et citoyennisation à l'échelon mondial. La citoyennisation a été traditionnellement conçue par rapport à l'État-nation et cela demeure vrai même dans le cas de la conception plus « multiculturelle » et « multinationale » de la citoyennisation que nous avons élaborée au Canada pour aborder les questions de diversité profonde. Mais les Canadiens cherchent de plus en plus à exercer leur citoyenneté à l'échelon transnational ou mondial dans le cadre de leur participation à des campagnes ou à des projets internationaux portant sur le changement climatique, les accords de libre-échange, etc. Mais comment cette citoyenneté mondiale est-elle liée à la citoyenneté nationale? Comment devrions-nous intégrer nos responsabilités en tant que citoyens nationaux et mondiaux?

Nous observons ici des tendances contradictoires. D'une part, on dit souvent qu'être un bon Canadien consiste entre autres à être un bon citoyen du monde. Et, de fait, une étude récente d'Alison Brysk mentionne que la façon dont nous intégrons l'internationalisme à notre identité nationale fait de notre pays un « bon Samaritain mondial » (Brysk 2009). D'autre part, le Canada est souvent (et peut-être à juste titre) décrit comme un « État voyou » (Broadhead 2001) à cause de son opposition déterminée et égocentrique à diverses initiatives internationales (qu'il s'agisse de changement climatique, de la Déclaration de l'ONU sur les peuples autochtones ou des règles internationales concernant l'amiante). Ce qui étonne, c'est le peu de cohérence dans ces divers débats : nous passons d'un égoïsme

national plus ou moins démesuré à d'authentiques sentiments cosmopolites. Tout cela semble indiquer que nous n'avons pas une idée claire de la façon dont nous pouvons concilier les responsabilités que nous avons envers nos concitoyens et nos responsabilités à l'égard du reste du monde. Il y a un débat intellectuel de plus en plus important sur le « cosmopolitisme enraciné » — l'idée qu'un bon citoyen du monde n'a pas à transcender son identité ou sa loyauté locales, mais qu'il s'enracine plutôt dans une éthique et des pratiques de patriotisme local. Pour les cosmopolites enracinés, la détermination à être un bon Canadien, loin d'être un obstacle à devenir un bon citoyen cosmopolite du monde, y conduit. Cette idée est sûrement valable, mais elle comporte aussi une part de mythologie et il faut distinguer entre la réalité et le mytique. Ici encore, je crois que ce défi ne doit pas être interprété uniquement comme une aspiration à créer de nouvelles caractéristiques et de nouveaux sites de citoyenneté mondiale : il doit nous inciter à découvrir l'interaction dynamique entre les projets historiques de citoyennisation nationale et des projets sociaux plus nouveaux de citoyennisation transnationale¹³.

Néolibéralisme

Enfin, envisageons l'incidence du néolibéralisme sur les perspectives de citoyennisation. À partir des années 1980, nous avons vécu des changements spectaculaires à l'échelle de l'économie politique mondiale, notamment à la suite de l'expansion du commerce international et des accords de libre-échange, de la déréglementation des marchés financiers, de l'affaiblissement des syndicats et de l'assouplissement des marchés du travail, et de la privatisation des industries et des régimes de retraite. Ces changements — souvent dénommés néolibéralisme (ses critiques préfèrent parler de « fondamentalisme de marché ») — ont mis en question plusieurs des

13. Pour de plus amples renseignements sur les efforts préliminaires visant à étudier cette interaction, voir les essais dans Kymlicka et Walker (2011).

principaux intervenants et institutions qui ont contribué à justifier les luttes de l'après-guerre en faveur de la citoyennisation. Comme je l'ai mentionné précédemment, plusieurs des combats les plus visibles en faveur de la citoyennisation — femmes, gais, personnes souffrant d'incapacité, minorités ethniques et peuples autochtones — ont subi une même trajectoire — une trajectoire intimement liée à l'État-providence national traditionnel. Ces mouvements sont apparus au cours des années 1960 et les succès qu'ils ont obtenus l'ont été en partie grâce à un enchâssement dans les institutions de l'État-providence, à une représentation sur les conseils consultatifs des gouvernements, à un financement public de la promotion de leurs droits et à une reconnaissance de ces droits dans les politiques contre la discrimination et en faveur de l'action positive. Toute cette infrastructure « d'intermédiation des intérêts » visant à lier les mouvements de citoyennisation à l'État a été fragilisée, voire complètement dissoute, à l'ère du néolibéralisme. À vrai dire, un des premiers buts des réformateurs néolibéraux a justement été de s'attaquer à ce qu'ils estimaient être les liens inappropriés rattachant l'État à ces groupes de revendication et aux mouvements sociaux.

Le néolibéralisme n'a pas seulement compromis l'infrastructure institutionnelle des mouvements de citoyennisation, il a aussi tenté de compromettre leur fondement idéologique. Le néolibéralisme a valorisé les contribuables laborieux au détriment des « intérêts spéciaux ». Comme l'a noté Matt James, les néolibéraux ont eu recours aux discours qui « valorisent le soi-disant *Canadien ordinaire*, associé au contribuable et au consommateur, pour délégitimer les expériences et les identités de groupe comme facteurs positifs dans les délibérations civiques » (James 2013).

Certains observateurs estiment que ces changements ont essentiellement pour objet de supprimer tout espace de citoyenneté significative. Envisagé dans le cadre traditionnel de la citoyenneté responsable, le néolibéralisme se conçoit comme un facteur d'érosion des caractéristiques de la bonne citoyenneté (par exemple, en

valorisant les « consommateurs » au détriment des « citoyens », ou en valorisant l'avidité au détriment de la promotion de l'intérêt public) et les espaces de citoyenneté (par exemple, en commercialisant les médias, en privatisant les biens publics et les espaces publics, etc.). Dans une perspective de citoyennisation, le néolibéralisme a été perçu comme étant fondamentalement en contradiction avec tout engagement en faveur d'une éthique ou d'un exercice de la citoyennisation. Selon Margaret Somers, par exemple, le néolibéralisme cherche à élargir la portée des marchés dans la vie des gens, et donc à transformer les relations sociales en relations de marché plutôt qu'en relations de citoyenneté (Somers 2008). Le néolibéralisme cherche à permettre aux gens de devenir des intervenants efficaces dans les marchés mondiaux, et non à leur permettre d'être des citoyens efficaces dans un contexte de démocratie et d'autonomie politique. Même lorsque les néolibéraux semblent adopter certains discours d'anciens mouvements de citoyennisation — comme leur adoption du multiculturalisme —, la similitude des discours cache des engagements concrets très différents. Selon le point de vue néolibéral, le multiculturalisme n'a de valeur que dans la mesure où la diversité culturelle et les liens transnationaux sont considérés comme des actifs commercialisables susceptibles de promouvoir l'innovation ou les rapports économiques mondiaux. Le multiculturalisme néolibéral reconnaît et privilégie même l'esprit d'entreprise des immigrants ethniques et les liens commerciaux transnationaux, mais il ignore les questions relatives à l'aménagement de nouvelles relations de citoyenneté démocratique, se faisant ainsi complice de tout un passé fondé sur la hiérarchisation ethnique et raciale¹⁴.

14. Pour de plus amples renseignements sur les discussions concernant le passage d'un multiculturalisme fondé sur un mouvement social (gauche-libéral) à un multiculturalisme néolibéral de nature corporative au Canada, voir Abu-Laban et Gabriel 2002; Abu-Laban 2009 et 2013; Mitchell 2003; James 2013, analysé de manière plus approfondie dans Kymlicka 2013.

Je crois qu'il y a une part de vérité dans cette interprétation pessimiste des effets du néolibéralisme sur les perspectives de citoyennisation. Les mouvements de citoyennisation en Occident ont sans doute atteint leur apogée au cours des années 1970 et 1980 et plusieurs de ces mouvements sont depuis sur la défensive. Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans le cas des groupes d'immigrants, ce recul de la citoyennisation a été accéléré par d'autres changements mondiaux, notamment les événements du 11 septembre 2001, l'apparent « conflit des civilisations » entre l'Occident et l'Islam et la « mise en sécurité » de l'immigration. L'alliance entre un État néolibéral et un État-sécurité n'est certes pas propice aux combats en faveur de la citoyennisation.

Toutefois, nous ne devons pas surestimer l'hégémonie du néolibéralisme en tant que politique ou qu'idéologie. Les idées néolibérales n'ont jamais réussi à supprimer les engagements publics profonds en faveur de principes et de pratiques de citoyenneté démocratique et certains mouvements de citoyennisation (comme les mouvements gais) ont obtenu des succès importants même à l'époque du néolibéralisme. En outre, bien que le principe fondamental du néolibéralisme soit de permettre aux gens d'être des acteurs de marché plutôt que des citoyens démocratiques, nous ne devons pas ignorer la mesure dans laquelle le néolibéralisme propose sa propre conception de la citoyenneté — une conception qu'il nous faut étudier de près. Paradoxalement, au cœur de cette conception de la citoyenneté se trouve justement l'idée de responsabilité. Jacob Hacker conçoit le néolibéralisme comme une « croisade de responsabilité personnelle » où les risques que nous avons l'habitude d'envisager comme une responsabilité collective (par exemple, le chômage, la santé ou les pensions de retraite) sont présentés comme une responsabilité personnelle (Hacker 2006). Selon ce point de vue, lorsque les gens comptent sur la société pour acquitter les frais de leurs choix imprudents ou irresponsables, ce sont eux qui agissent de manière égoïste et qui se trouvent à externaliser sur les autres les

coûts de leurs choix. Pour les néolibéraux, le vieil État-providence ferme les yeux sur l'irresponsabilité tandis que les réformes néolibérales garantissent que nous agissons en citoyens responsables.

Comme le démontre Hacker (2006), les résultats de cette croisade en faveur de la responsabilité personnelle aux États-Unis ont été pathologiques et destructifs, mais la conception néolibérale de la responsabilité individuelle continue de bénéficier d'un appui important au sein de l'opinion publique. Dans ce contexte, il ne suffit pas de déplorer les effets du néolibéralisme sur les vertus et les sites de la citoyenneté. Le grand défi consiste à traiter des présuppositions qui sous-tendent le rôle de la responsabilité personnelle dans notre conception de la citoyenneté. Il nous faut proposer une explication plus fine des modalités selon lesquelles la logique de responsabilité partagée inhérente à la citoyennisation s'intègre à la logique de la responsabilité individuelle. Je crois que les réformes visant à redresser les relations historiques fondées sur le principe hiérarchique peuvent souvent être perçues comme des moyens de permettre aux gens d'assumer une plus grande part de responsabilité pour leur vie et pour les choix qu'ils effectuent, et non comme une initiative de l'État-providence qui usurpe cette responsabilité. Mais la teneur du débat public donne à penser que, pour beaucoup de gens, ce lien n'est pas clair. S'il en est ainsi, c'est peut-être en raison de la manière dont le néolibéralisme a diabolisé le versement de « prébendes » aux « intérêts spéciaux ». L'époque du « fondamentalisme de marché » néolibéral est peut-être maintenant terminée, mais elle continue d'avoir des effets durables sur la façon dont nous concevons la responsabilité et nos obligations réciproques et, par conséquent, sur les formes de citoyennisation qui conviennent à divers types de relations sociales.

Bref, définir les enjeux de la citoyenneté responsable comme un processus historique et un projet social de citoyennisation plutôt que comme une liste statique de caractéristiques et de sites permet d'approfondir notre analyse et fait apparaître des aspects nouveaux.

Cela nous aide à voir au-delà des débats traditionnels sur les fondements et les sites de la citoyenneté responsable et à centrer notre attention sur la restructuration des relations sociales fondées sur des valeurs de consentement démocratique et d'autonomie.

4. Le rôle de la Fondation

Tout cela représente un programme de recherche passionnant et je crois que la Fondation a un intérêt particulier à le poursuivre. Le cadre traditionnel établi pour débattre de la citoyenneté responsable a été en grande partie monopolisé par trois disciplines : science politique, droit et éducation. Cette sorte d'« appropriation » disciplinaire de la citoyenneté s'accorde parfaitement avec le cadre traditionnel : l'évaluation du statut officiel et formel de la citoyenneté relève de la discipline du droit ; l'analyse des dispositions politiques et des sites politiques que les personnes doivent avoir pour exercer leur citoyenneté officielle relève de la science politique ; et comme les écoles se voient confier un rôle spécial et une responsabilité particulière en vue de préparer les gens à exercer leur citoyenneté, l'éducation a également un rôle à jouer. Cette sorte de recherche disciplinaire spécialisée sur la citoyenneté officielle, les dispositions et le comportement politiques des citoyens et l'éducation à la citoyenneté ont été raisonnablement bien appuyés au Canada par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et d'autres organismes de financement¹⁵.

Si, toutefois, nous abordons la question du point de vue de la citoyennisation, nous faisons aussitôt intervenir une gamme beaucoup plus large de disciplines, dont l'histoire, la science économique, la sociologie, la psychologie, la géographie, l'analyse des médias et d'autres encore. Bien que le droit et la politique soient encore les sites les plus visibles des luttes de citoyennisation, le projet social de

15. Les ministères fédéraux, comme Citoyenneté et Immigration Canada, et des ministères provinciaux de l'éducation ont également financé des travaux de recherche dans ce domaine.

citoyennisation est également intimement lié aux processus de représentation culturelle (par exemple, dans les médias ou les musées), l'utilisation de l'espace public, la formation des identités sociales et les récits historiques, ainsi que les structures d'interdépendance sociale et économique.

Penchons-nous sur l'actuelle Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC) établie pour étudier le problème des pensionnats indiens. Il s'agit là à plusieurs égards d'un exemple paradigmatique de citoyennisation visant à reconnaître le mal occasionné par des relations inciviles fondées sur la force et le paternalisme (« une indication et une reconnaissance honnêtes des injustices et des torts subis par les peuples autochtones ») et à restructurer ces relations en fonction de l'égalité et du consentement (« une ferme détermination à établir de nouvelles relations enchâssées dans la reconnaissance et le respect mutuels »)¹⁶. Mais, selon la Commission, les moyens de réaliser cet objectif exigent une démarche « holistique » de « ressourcement » comportant des éléments comme les commémorations, les témoignages et les représentations artistiques. D'où la nécessité de faire appel aux connaissances et aux expériences de chercheurs en histoire (écrite et orale), en études culturelles, en littérature, en arts visuels, en psychologie et en anthropologie. Certes, on peut proposer une analyse politique ou juridique étroite de cette démarche — la Commission était, après tout, le produit de négociations politiques et d'un règlement juridique. Mais une telle analyse omettrait presque assurément les traits les plus distinctifs de cette démarche, ainsi que plusieurs des facteurs qui détermineront son succès ou son échec¹⁷.

16. Pour un aperçu du mandat de la CVRC, voir : http://www.trc-cvr.ca/overview_f.html

17. À cet égard, il est intéressant de signaler que les analyses les plus approfondies de la CVRC au Canada ont été effectuées par des chercheurs en lettres et en sciences humaines plutôt que par des chercheurs en droit ou en science politique. Voir le recueil de textes dans Henderson et Wakeham (2013).

Ou considérons le problème de la citoyennisation par rapport à ceux qui ne possèdent pas des aptitudes cognitives complexes, comme les enfants ou les animaux. Si, comme je l'ai soutenu précédemment, il est souhaitable que les valeurs de citoyennisation nourrissent néanmoins nos relations avec eux, il est clair que nous devons faire sérieusement appel à des domaines comme la psychologie du développement (dans le cas des enfants) ou l'ethnologie (dans le cas des animaux).

Bref, la citoyennisation est un projet social, culturel, juridique et politique complexe et son analyse doit tenir compte de cette complexité. À mon avis, la Fondation est seule à pouvoir faire progresser ce type de projet parce qu'elle est en mesure de travailler en dehors des cadres disciplinaires traditionnels et peut établir des ponts entre les sciences humaines et la littérature, d'une part, et les sciences sociales, d'autre part. Je me dois de signaler aussi que la poursuite de ce projet pourrait procurer des avantages à la Fondation puisqu'elle serait à même de rattacher plus fermement la « citoyenneté responsable » à ses autres thèmes de recherche.

Prenons comme exemple la question « des droits de la personne et de la dignité ». J'ai mentionné précédemment que, selon la conception traditionnelle, la citoyenneté est liée à l'appartenance à une communauté circonscrite ou encadrée, tandis que les droits de la personne s'appliquent à tous indistinctement en vertu du fait que tous sont des personnes. Ainsi donc, la citoyenneté est affaire de droit d'appartenance alors que les droits de la personne sont indépendants de toute appartenance. Conçues de cette manière, les notions de droits de la personne et de citoyenneté relèvent de catégories analytiques séparées. Mais si, au lieu de nous concentrer sur le statut officiel de citoyen, nous tournons notre attention vers le processus de citoyennisation, alors les liens importants avec les droits de la personne deviennent plus visibles. De fait, je soutiendrais que la révolution des droits de la personne et les luttes en faveur de la citoyennisation sont les deux facettes d'une même médaille,

les deux étant enracinées dans une même volonté de répudier les vieilles idéologies à caractère hiérarchique qui ont historiquement légitimé le mauvais traitement ou la négligence d'individus ou de groupes particuliers. L'analyse des rapports entre luttes en faveur de la citoyennisation et luttes en faveur des droits de la personne éclairerait les unes et les autres et nous aiderait à éviter des descriptions trop formelles ou legalistes des premières et des conceptions trop abstraites ou atomistes des secondes. Dans les deux cas, il s'agit de luttes contre des pratiques et des idéologies particulières qui ont historiquement abouti à soumettre des individus ou des groupes particuliers à l'oppression ou à l'invisibilité.

Un cadre de citoyennisation aiderait aussi à renforcer les liens au thème du « Canada dans le monde ». Ici encore, la conception traditionnelle de la citoyenneté responsable est liée à l'appartenance à une communauté limitée et circonscrite et peine donc à concevoir nos obligations internationales comme des obligations de citoyenneté. Mais si nous adoptons l'idée de citoyennisation, alors, comme je l'ai mentionné plus tôt, il n'y a pas de raison d'arrêter le processus de citoyennisation aux frontières nationales ou de le limiter à ceux qui détiennent le statut officiel de citoyen. Un cadre de citoyennisation peut nous aider non seulement à voir les liens entre la citoyenneté intérieure et les responsabilités internationales, mais aussi à comprendre que nos responsabilités internationales (comme nos responsabilités intérieures) sont susceptibles d'être différenciées. Tout comme nos obligations envers des groupes particuliers de concitoyens intérieurs sont façonnées par les antécédents propres à ces relations, de même nos obligations envers des pays particuliers sont susceptibles d'être façonnées par nos relations historiques avec eux. Par exemple, il se peut que, dans la mesure où nous recrutons des travailleurs agricoles au Mexique ou des praticiens de la santé en Afrique sub-saharienne, nous ayons des obligations particulières envers ces pays. Ces obligations particulières, enracinées dans des interactions historiques, sont souvent ignorées dans les comptes

rendus à saveur « cosmopolite » de nos obligations internationales, qui n'offrent qu'une vision anhistorique de ce qu'exige la justice mondiale. Une perspective de citoyennisation nous obligerait à envisager les modalités complexes selon lesquelles le Canada a poursuivi des relations historiques (souvent injustes) avec d'autres peuples et d'autres cultures et à préciser quel type d'activisme international permettrait de remédier à ces relations historiques. Dans les affaires étrangères, comme dans les affaires intérieures, la citoyennisation offre une perspective plus dynamique et plus relationnelle.

Et, enfin, bien que plus spéculativement, si nous envisageons sérieusement l'idée qu'une perspective de citoyennisation peut s'appliquer au moins à certains animaux, cela aurait des effets profonds sur le thème ultime de la Fondation, à savoir « Les gens et leur environnement naturel ». Les défenseurs des droits des animaux ont longtemps soutenu que les animaux ne peuvent être réduits à, ou subsumés dans, la catégorie plus générale de « nature » sans perdre de vue les obligations morales propres que nous avons envers eux en tant qu'êtres sensibles dotés d'un bien subjectif. Mais j'irais plus loin et je ferais valoir que ces obligations peuvent être à leur tour mises en lumière si on se demande quand, ou dans quelles conditions, nos relations avec les animaux devraient être réaménagées à la lumière des valeurs sous-jacentes à la citoyennisation. Par exemple, nous devons nous demander si les animaux ont des droits souverains (ou des droits de propriété) sur des territoires particuliers, ou des droits de circulation sur des corridors aériens ou terrestres particuliers, ou des droits de représentation dans les décisions concernant la mise en valeur des ressources. Si nous acceptons cette idée plutôt spéculative, que je défends de manière approfondie ailleurs (Donaldson et Kymlicka 2011), alors notre conception des liens entre citoyenneté responsable et environnement deviennent beaucoup plus complexes. Dans le domaine de l'éthique environnementale, nous avons déjà fait nôtre l'idée que nos responsabilités comme citoyens comportent des responsabilités à l'égard du monde — être bon citoyen,

c'est être environnementalement conscient — et il en est issu une documentation vivante sur la « citoyenneté environnementale » ou la « citoyenneté écologique (voir, par exemple, Eckersley 2004). Nous pourrions envisager la possibilité non seulement que les problèmes environnementaux devraient étayer notre théorie de la citoyenneté responsable, mais aussi celle que les valeurs de citoyennisation devraient nous faire réfléchir à nos relations avec les animaux, ce qui équivaldrait à reconnaître que les êtres humains ne sont pas les seuls êtres dotés de droits et de responsabilités en matière de citoyenneté par rapport à l'environnement naturel¹⁸.

Selon ces modalités et selon plusieurs autres, l'idée de citoyennisation peut aider le travail de la Fondation en contribuant à établir des liens entre les diverses disciplines et les divers thèmes mentionnés dans son mandat.

18. Il y a d'autres manières de relier la citoyenneté au thème de l'environnement. Il est généralement reconnu que, dans le cas des peuples autochtones, tout processus sérieux de citoyennisation exigera que l'on s'attaque aux diverses conceptions de la terre et du territoire qui prévalent au sein des sociétés autochtones et non autochtones au Canada. Ces diverses conceptions sous-tendent plusieurs litiges au sujet de la nature des revendications territoriales et des droits de propriété des autochtones. Ces litiges occupent une place centrale dans le processus de citoyennisation, mais ils pourraient également se révéler importants pour l'élaboration de nouvelles perspectives sur « les peuples et leur environnement naturel ».

Bibliographie

- Abu-Laban, Yasmeeen (2013), «Reform by Stealth : The Harper Conservatives and Canadian Multiculturalism», dans Jack Jedwab (dir.), *Debating Multiculturalism in Canada* (Montréal : McGill-Queen's University Press, sous presse).
- Abu-Laban, Yasmeeen (2009), «The Welfare State Under Siege? Neoliberalism, Immigration and Multiculturalism», dans Alexandra Dobrowolsky (dir.), *Women and Public Policy in Canada : Neoliberalism and After?* (Don Mills : Oxford University Press), 146-165.
- Abu-Laban, Yasmeeen et Christina Gabriel (2002), *Selling Diversity : Immigration, Multiculturalism, Employment Equity and Globalization* (Peterborough : Broadview).
- Adamo, Silvia (2008), «Northern Exposure : The New Danish Model of Citizenship Test», *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 10, numéro 1, 10-28.
- Archard, David et Colin Macleod (dir.) (2002), *The Moral and Political Status of Children : New Essays* (Oxford : Oxford University Press).
- Arneil, Barbara (2009), «Disability, Self Image, and Modern Political Theory», *Political Theory*, vol. 37, numéro 2, 218-242.
- Blackledge, A. (2004), «Constructions of identity in political discourse in multilingual Britain», dans A. Pavlenko et A. Blackledge (dir.), *Negotiation of Identity in Multilingual Contexts* (Clevedon : Multilingual Matters).
- Bloemraad, Irene (2006), *Becoming a Citizen : Incorporating Immigrants and Refugees in the United States and Canada* (Berkeley : University of California Press).
- Broadhead, Lee Ann (2001), «Canada as a Rogue State : Its Shameful Performance on Climate Change», *International Journal*, vol. 56, numéro 3, 461-480.
- Brown, Katherine (2010), «Contesting the Securitization of British Muslims : Citizenship and Resistance», *Interventions : International Journal of Postcolonial Studies*, vol. 12, numéro 2, 171-182.
- Brysk, Alison (2009), *Global Good Samaritans : Human Rights as Foreign Policy* (New York : Oxford University Press).
- Carey, Allison (2009), *On the Margins of Citizenship : Intellectual Disability and Civil Rights in Twentieth-Century America* (Philadelphia : Temple University Press).

- Cesari, Jocelyne (2009), *The Securitisation of Islam in Europe* (CEPS Challenge Paper #15, Centre for European Policy Studies, Bruxelles).
- Donaldson, Sue et Will Kymlicka (2011), *Zoopolis : A Political Theory of Animal Rights* (Oxford : Oxford University Press).
- Eckersely, Robyn (2004), *The Green State : Rethinking Democracy and Sovereignty* (Cambridge, MA : MIT Press).
- Francis, Leslie et Anita Silvers (2007), «Liberalism and Individually Scripted ideas of the Good : Meeting the Challenge of Dependent Agency», *Social Theory and Practice*, vol. 33, numéro 2, 311-334.
- Galston, William (1991), *Liberal Purposes : Goods, Virtues, and Duties in the Liberal State* (Cambridge : Cambridge University Press).
- Guetzkow, Joshua (2010), «Beyond Deservingness : Congressional Discourse on Poverty, 1964-1996», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 629, 173-197.
- Hacker, Jacob (2006), *The Great Risk Shift : The New Economic Insecurity and the Decline of the American Dream* (New York : Oxford University Press).
- Henderson, Jennifer et Pauline Wakeham (dir.) (2013), *Reconciling Canada : Critical Perspectives on the Culture of Redress* (Toronto : University of Toronto Press, sous presse).
- Ibrahim, Maggie (2005), «The Securitization of Migration : A Racial Discourse» *International Migration*, vol. 43, 163-187.
- James, Matt (2013), «Neoliberal Heritage Redress», dans Jennifer Henderson et Pauline Wakeham (dir.), *Reconciling Canada : Critical Perspectives on the Culture of Redress* (Toronto : University of Toronto Press, sous presse).
- Joppke, Christian (2007), «Immigrants and Civic Integration in Western Europe», dans Keith Banting, Thomas Courchene et Leslie Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques).
- Kazemipur, Abdolmohammad (2009), *Social Capital and Diversity : Some Lessons from Canada* (Bern : Peter Lang).
- Kesler, Christel et Irene Bloemraad (2010), «Does Immigration Erode Social Capital? The Conditional Effects of Immigration-Generated Diversity on Trust, Membership, and Participation across 19 Countries, 1981-2000», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 43, numéro 2, 319-347.

- Kiwan, Dina (2008), «A Journey to Citizenship in the United Kingdom», *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 10, numéro 1, 60-75.
- Kymlicka, Will (2013), «Neoliberal Multiculturalism?», dans Peter A. Hall et Michèle Lamont (dir.) *Social Resilience in the Neo-Liberal Era* (Cambridge : Cambridge University Press, sous presse).
- Kymlicka, Will (2010), «Testing the Liberal Multiculturalist Hypothesis : Normative Theories and Social Science Evidence», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 43, numéro 2, 257-271.
- Kymlicka, Will et Kathy Walker (dir.) (2012), *Rooted Cosmopolitanism : Canada and the World* (Vancouver : UBC Press).
- McGhee, D. (2009), «The Paths to Citizenship : A critical examination of immigration policy in Britain since 2001», *Patterns of Prejudice*, vol. 43, numéro 1, 41-64.
- Milani, T. (2008), «Language testing and citizenship : A language ideological debate in Sweden», *Language in Society*, vol. 37, 27-59.
- Mitchell, Katharyne (2003), «Educating the National Citizen in Neoliberal Times : From the Multicultural Self to the Strategic Cosmopolitan», *Transactions of the Institute of British Geographers, New Series*, vol. 28, numéro 4, 387-403.
- Ottonelli, Valeria et Tiziana Torresi (2012), «Inclusivist Egalitarian Liberalism and Temporary Migration : A Dilemma», *Journal of Political Philosophy*, vol. 20, numéro 2, 202-224.
- Paquet, Mireille (2012), «Beyond Appearances : Citizenship Tests in Canada and the UK», *Journal of International Migration and Integration*, vol. 13, numéro 2, 243-260.
- Prince, Michael (2009), *Absent Citizens : Disability Politics and Policy in Canada* (Toronto : University of Toronto Press).
- Putnam, Robert (2007), «*E Pluribus Unum* : Diversity and Community in the Twenty-first Century», *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, numéro 2, 137-174.
- Rehfeld, Andrew (2010), «The Child as Democratic Citizen», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 633, 141-166.
- Rosenblum, Nancy (2000), *Membership and Morals : The Personal Uses of Pluralism in America* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Saward, Michael (2000), «A Critique of Held», dans B. Holden (dir.), *Global Democracy : Key Debates* (London : Routledge).

- Somers, Margaret (2008), *Genealogies of Citizenship : Markets, Statelessness, and the Right to have Rights* (Cambridge : Cambridge University Press).
- Soroka, Stuart, Richard Johnston et Keith Banting (2007), «Ties that Bind : Social Cohesion and Diversity in Canada», dans Keith Banting, Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques), 561-600.
- Stevenson, Patrick (2006), «“National” Languages in Transnational Contexts : Language, Migration and Citizenship in Europe», dans C. Mar-Molinero et P. Stevenson (dir.), *Language Ideologies, Policies and Practices* (London : Palgrave), 147-161.
- Taylor, Charles (1992), «The Politics of Recognition», dans Amy Gutman (dir.), *Multiculturalism and the «Politics of Recognition»* (Princeton : Princeton University Press).
- Triadafilopoulos, Triadafilos (2011), «Illiberal Means to Liberal Ends? Understanding Recent Immigrant Integration Policies in Europe», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 37, numéro 6, 861-880.
- Tully, James (2001), «Introduction», dans Alain Gagnon et James Tully (dir.), *Multinational Democracies* (Cambridge : Cambridge University Press).
- Vorhaus, John (2005), «Citizenship, Competence and Profound Disability» *Journal of Philosophy of Education*, vol. 39, numéro 3, 461-475.
- Wright, S. (2008), «Citizenship Tests in Europe – Editorial Introduction», *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 10, numéro 1, 1-9.
- Yack, Bernard (2001), «Popular Sovereignty and Nationalism», *Political Theory*, vol. 29, 517-536.